

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- **Conseil Communautaire du 22 /03 /2016 - 20 H 30- à AUX-AUSSAT** -

1. Approbation du R.C. du 08/03/2016
2. Délibérations

2016-11. OBJET : Détermination des Attributions de Compensation 2016 : Approbation du Rapport de la CLECT (2)

Annule et remplace la délibération 2016-02

La Présidente rappelle la délibération 2016-01 du 26 Janvier 2016 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de la compétence « Contribution au budget du SDIS » par ses communes adhérentes.

La Présidente informe le Conseil de la chronologie des travaux effectués par les membres du Bureau du 15/12/15 et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunis le 26 Janvier 2016 puis le 08 Mars 2016 suite au courrier du SDIS annulant l'augmentation de contribution volontaire sollicitée.

La CLECT a évalué l'impact du transfert de compétence « SDIS », les charges transférées à l'EPCI et les montants des attributions de compensation en résultant en application de l'Article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts.

Il s'agit maintenant d'approuver le rapport de la CLECT définissant, Commune par Commune, le montant de ces attributions que chaque Conseil Municipal doit valider à l'unanimité.

Après en avoir débattu et délibéré le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des présents :

1. D'approuver le rapport adopté par la CLECT le 08 Mars 2016 ;
2. De valider les montants par Commune définis dans son rapport.

2016-12. OBJET : Budget Principal de la Communauté de Communes ; Exercice 2015 : Approbation du compte de gestion dressé par le Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016 – 13 OBJET : BUDGET PRINCIPAL / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Céline SALLES, vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

Section d'Investissement

Dépenses	Prévus :	703 032,00
	Réalisé	308 201,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	703 032,00
	Réalisé	151 158,93
	Reste à réaliser	0,00

Section de Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	4 439 271,00
	Réalisé	3 765 693,42
	Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévus :	4 439 271,00
	Réalisé	4 667 046,09
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice
--

Investissement :	- 157 042,75
Fonctionnement :	901 352,67
Résultat global :	744 309,92

2016-14 OBJET : Budget Principal / Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2015

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Céline SALLES après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	398 277,17
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	503 075,50
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	A+B	901 352,67

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	157 042,75
		D	
Restes à réaliser		Soldes des restes à réaliser	0.00
Dépenses	Recettes		
0.00	0,00		
Besoin de financement à la section d'investissement		E=C + D	157 042,75

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F
	157 042,75
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	744 309,92

2016-15. OBJET : Budget Transport Scolaire de la Communauté de Communes ; Exercice 2015 : Approbation du compte de gestion dressé par le Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2016 – 16 OBJET : BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Céline SALLES, vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

Section d'Investissement

Dépenses	Prévus :	0	
	Réalisé	0	
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévus :	0	
	Réalisé	0	
	Reste à réaliser		0,00

Section de Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	32 798,00	
	Réalisé	25 094,09	
	Reste à réaliser		0,00
Recettes	Prévus :	32 798,00	
	Réalisé	40 020,72	
	Reste à réaliser		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0
Fonctionnement :	14 926,63
Résultat global :	14 926 63

2016-17 OBJET : Budget Annexe Transport Scolaire / Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2015

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Céline SALLES après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2015 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	4 128,04
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	10 798,59
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	A+B	14 926,63

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	0
		D	
Restes à réaliser		Saldes des restes à réaliser	0.00
Dépenses 0.00	Recettes 0,00		
Besoin de financement à la section d'investissement		E=C + D	0

Décide d'affecter au budget pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	F	0
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		14 926,63

2016-18. OBJET : Validation de modifications statutaires du SIAVBA

Approbation des nouveaux statuts

2016-.19 OBJET : Achat de matériel informatique, travaux de restauration et d'aménagement bâtiments & Demande de DETR

La Présidente rappelle que chaque année la Communauté de Communes investit pour équiper et aménager les Ecoles dont elle a la charge.

Un investissement informatique d'un montant de 13 701 € TTC est nécessaire pour les classes de cycle 3 afin de mettre à disposition des élèves les outils adéquats pour l'apprentissage de l'informatique et le travail commun interactif.

De plus, des travaux de restauration deviennent essentiels pour la préservation des locaux scolaires (toiture, aménagement de salles de classe, adaptation des toilettes pour maternelles). Ces travaux s'élèvent à hauteur de 19 151.88 € TTC.

Afin, de sécuriser l'arrêt bus situé à l'école maternelle de Saint Elix Theux où deux cars de ramassage scolaire se croisent sur ce site, la communauté de communes souhaite effectuer des marquages et signalisations adéquates d'un montant de 1 310.60 € TTC.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des présents :

- D'adopter le programme global des travaux et investissements ;
- D'approuver le montant prévisionnel de la programmation à hauteur de 30 706 € HT
- De valider le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o DETR souhaitée : 12 282 € (soit 40 %)
 - o Autofinancement : 18 424 € (soit 60 %)
- De donner tout pouvoir à la Présidente pour solliciter les co-financeurs et prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

2016-.20 OBJET : Travaux d'accessibilité & Demande de DETR

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes a déposé le 29/09/2015, conformément à la Loi une demande d'approbation d'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Il convient maintenant de réaliser les travaux définis selon une programmation pluriannuelle de 3 ans (2016/2017/2018).

Afin de réaliser les achats et travaux menant à la mise en accessibilité des bâtiments, la Communauté de Communes souhaite demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR ou tout autre financement.

Le plan de financement défini suit la programmation des travaux et s'élèvent annuellement à :

- Année 2016 : 2 257, 47 € HT
- Année 2017 : 2990 € HT
- Année 2018 : 45 939 € HT

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des présents :

- D'adopter le programme global des travaux et investissements
- D'approuver le montant prévisionnel de la programmation à hauteur de 51 200 € HT réparti sur 3 ans (2016 : 2260 € / 2017 : 3000 € / 2018 : 45 940 €)
- De valider le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o DETR souhaitée : 20 400 € (soit 40 %)
 - o Autofinancement : 30 800 € (soit 60 %)
- De donner tout pouvoir à la Présidente pour solliciter les co-financeurs et prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

2016-21. OBJET : Mise en œuvre d'une OPAH sur le territoire Astarac Arros en Gascogne

La Présidente informe le Conseil Communautaire de l'intervention des services de la DDT du 08/02/16 sur l'opportunité de mettre en place une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)**, en partenariat avec les territoires voisins compétents si accords respectifs.

Après en avoir débattu et délibéré le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des présents :

- D'émettre un avis favorable à la mise en place d'une **O.P.A.H.** sur son territoire ;
- De mandater la Présidente pour répondre positivement à la Direction Départementale des Territoires et entamer, sous son égide, toute démarche administrative formelle.

2016-22. OBJET : Avis sur les propositions de la DASEN pour la rentrée 2016

La Présidente informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la carte scolaire 2016 Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale a pris les mesures de retraits d'emplois suivantes :

Ecole de MONTEGUT-ARROS élémentaire, Ecole de LAGARDE-HACHAN élémentaire et Ecole de MONTAUT D'ASTARAC maternelle entraînant *de facto* leur fermeture. Dans le même temps, ces retraits d'emplois sont réaffectés respectivement sur les écoles de VILLECOMTAL SUR ARROS élémentaire, SAINT ELIX THEUX maternelle et SAINT MICHEL élémentaire entraînant conséquemment la transformation des écoles d'HAGET et MANAS BASTANOUS en écoles maternelles ainsi que celle de SAINT ELIX THEUX en école élémentaire. Enfin, l'école élémentaire de VILLECOMTAL SUR ARROS accueillant une 4^{ème} classe bénéficiera, à la rentrée scolaire 2016, d'une décharge de direction d'école à 4 classes de 0,25.

La Présidente propose au Conseil Communautaire de valider favorablement ces propositions élaborées en concertation et en totale cohérence avec le projet de réorganisation proposé.

Après en avoir débattu et délibéré le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des présents :

- De donner un avis favorable aux propositions de la DASEN formalisées ci-dessus ;
- De mandater la Présidente pour signer toute pièce y afférente.

2016-23. OBJET : Ressort des Ecoles : Nouvelle sectorisation du territoire

La Présidente rappelle l'avis favorable donné par le Conseil Communautaire aux propositions de la DASEN concernant la carte scolaire à la rentrée 2016 ;

Ces modifications de l'organisation scolaire sur le territoire entraînent une nouvelle sectorisation des écoles imposant à la Communauté de Communes compétente de rattacher précisément chaque commune à un RPI

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des présents le Conseil Communautaire décide le rattachement des communes du territoire aux écoles existantes tel que défini ci-dessous :

<i>Réseau VILLECOMTAL HAGET</i>	<i>RPI Estampes / Laguian Mazous</i>	<i>RPI St Elix / St Médard</i>	<i>RPI Manas / St Dode</i>	<i>RPI Berdoues / St Michel</i>	<i>RPI Miramont / Labéjan</i>
Villecomtal/Ar.	Laguian Mazous	St Elix Theux	Manas Bastanous	Berdoues	Miramont d'Ast
Haget	Estampes	St Médard	St Dode	St Michel	Labéjan
Betplan	Castex	Clermont Pouyg.	Montaut	Bazugues	Idrac Respailles
Montégut-Arros	Aux-Aussat	Lagarde Hachan	Sadeillan	Saint Martin	
Malabat		St Ost	Mont de Marrast	Ponsampère	
Beccas		Viozan	Barcugnan		
		Sauviac	St Aurence Cazaux		
		Moncassin	Duffort		
		Loubersan	Sarraguzan		
		Belloc <i>quartier Lapallud</i>		Belloc <i>moins quartier Lapallud</i>	

Interventions de tiers :

Intervention de la Chambre d'Agriculture

Point sur délégations à Syndicats Mixtes :

SM3V « Carte Assainissement Non Collectif » - Patrick YVERNES
SM3V « Carte Fourrière animale » - Patrick DUCOMBS

Questions diverses :

Rivières « Gemapi » : Intervention de D. JOVE sur diaporama DDT.

Action « Soho Solo » : Intervention de C. FALCETO sur diaporama CCI.

Urbanisme « SIG » : Interventions de M. DONEYS sur GPU (Global Portail Urbanisme) et IGN (nouvelle définition)

Affaires scolaires : lecture courrier DASEN (voir les 2 délibérations 22 & 23)